

Résultats du questionnaire sur les Conseils Consultatifs des Quartiers et Villages et le budget participatif

BUDGET PARTICIPATIF

Objectifs : l'appel à projet est-il :

* Thématique	39
* Non thématique	32
* Les deux	90
	161

Budget : le montant pour chaque projet doit-il être :

* Libre	87
* Plafonné	74
	161

Participation : qui pourra déposer un projet ?

* Les habitant.es d'Ancenis-Saint-Géréon	141
* Les associations ou collectifs	105
* A partir de 18 ans	71
* Les personnes qui travaillent, étudient ou vivent au quotidien à Ancenis-Saint-Géréon	68
* Les entreprises d'Ancenis-Saint-Géréon	62
* A partir de 12 ans	61

Qui votera pour les projets ?

* Les habitant.es d'Ancenis-Saint-Géréon	148
* A partir de 18 ans	97
* Les personnes qui travaillent, étudient ou vivent au quotidien à Ancenis-Saint-Géréon	49
* A partir de 12 ans	34

Le suivi du budget participatif doit être fait par

* Par les membres des CCQV	104
* Par un groupe d'habitant.es volontaires	48
* Des élus	2
* Membres des CCQV + personnels mandatées par la mairie	2
* Par la mairie	1
* Par un collectif composé d'habitants volontaires (majoritaires) et d'élus représentants la ou les commission(s) concernée(s) par le projet	1
* Un groupe d'habitants volontaires avec un élu ou un technicien de la ville (type DGS)	1
* Quelle est la pratique adoptée dans les communes pratiquant cette procédure ? Par les personnes compétentes en matière juridique, technique et financière, faisant partie des services municipaux ou consultants extérieurs si problèmes spécifiques.	1
* Habitant-es tiré-es au sort avec un panel représentatif de la population d'Ancenis-Saint-Géréon	1

161

CONSEILS CONSULTATIFS DES QUARTIERS ET VILLAGES

Quel périmètre pour les CCQV ?

* Six secteurs de 2000 habitants	104
* Quatre secteurs de 3000 habitants	43
* Les villages sont regroupés dans un secteur unique, celui des "villages"	40
* Des regroupements plus géographiques dont le nombre d'habitants peut varier	1

Le secteur doit regrouper au tant que faire se peut un territoire qui regroupe des habitants partageant un environnement et des intérêts communs. Nous n'avons pas ces données là aujourd'hui. Par défaut la proposition de six secteurs me semblent refléter la diversité des quartiers et des villages. Les villages plus isolés doivent être traités en tant que secteur. Les

* villages proches du centre ville sont à intégrer dans le secteur adéquat..	1
* Chaque village a ses spécificités propres	1
Difficile de répondre à cette question sans proposition de carte de ces fameux secteurs et je	
* ne sais pas ce que vous entendez par "villages".	1
* Il faut mélanger les quartiers et surtout mélanger les habitants d'ex Ancenis et d'ex St-Géréon	1
* Tous CCQV pour des projets engageant des modifications pour toute la ville	1

Qui peut participer ?

* Un mélange des deux (volontaires et personnes tirées au sort)	91
* Les associations de quartier	78
* Seulement des volontaires	59
* Seulement des personnes tirées au sort sur les listes électorales	16

Les CCQV travaillent sur

* Des sujets qu'ils décident eux-mêmes	121
* Des sujets qui concernent l'ensemble de la commune, à la demande de la municipalité	119
* Les projets qui concernent leur secteur	113

Les CCQV sont animées par

* Un binôme homme/femme désigné par les membres du CCQV	105
* Une personne des services municipaux	42
* Binôme des CCQV et une personne des services municipaux	5
* Binôme H/F des CCQV et une personne des services municipaux	2
* Trio des CCQV et un.e élu.e	1
* Trio des CCQV et un.e élu.e et un agent territorial	1
* Le conseiller municipal à la proximité	1
* L'élu.e délégué.e et un.e volontaire rôdé.e à la conduite de réunion	1

Un binôme H/F parmi les membres du CCQV, avec l'appui technique d'une personne des services municipaux. L'élu doit être un interlocuteur mais ne doit pas diriger le CCQV.

* services municipaux. L'élu doit être un interlocuteur mais ne doit pas diriger le CCQV.	1
une personne qui est formée en démocratie participative, pourquoi pas des service	
* municipaux, si possible neutre (non habitante du quartier concernée pour pas de parti pris).	
* Un.e volontaire	1

Quelle durée ?	
* Un an renouvelable, trois ans maximum	117
* Deux ans maximum	35
* Un an renouvelable	1
* Deux ans renouvelables une fois	1
* Deux ans renouvelables via un vote	1
* Trois ans	1
* Deux mandats de trois ans renouvelables	1
* Au terme de la réalisation du ou des projets	1
* Sans avis	1
Sans avis. A voir selon la durée des projets. Vote par le CCQV pour renouveler la personne ou	1
* non.	
* Pas de proposition indiquée	1